Image not found or type unknown

Le bailleur peut-il revenir sur un bail signé par une agence

Par **ambcc**, le **01/07/2014** à **13:18**

J'ai signé jeudi dernier un bail avec une agence immobilière.
l'état des lieux à été fait le lundi suivant et les clés m'ont été données Aujourd'hui le propriétaire veut me rajouter 70.00 € pour le garage qui au départ était dans le bail.
L'agence aurait fait sois disant une erreur. A t-il de droit

Par **janus2fr**, le **01/07/2014** à **14:13**

Bonjour,
La politesse voudrait qu'un message commence par un "bonjour" et se termine par un "merci".
Ceci étant, si votre bail, signé des parties, mentionne ce garage et le prix du loyer, le propriétaire ne peut rien y changer sans votre accord.
Merci pour votre attention...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés